



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 29 juillet 2020 DELIBERATION

Rapporteur : M. Patrick NAVARRO

Secrétaire de séance : Mme Flora LAPERNE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG,
Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE,
M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO,
M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Martine LARROUCAU donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

28 - SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

Le 16 décembre 2014, le Conseil municipal a approuvé la démarche de mise en place d'un règlement d'attribution de subventions ainsi que la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec l'ensemble des associations subventionnées par la Commune.

La 9 avril 2018, votre assemblée a voté le renouvellement de conventions pluriannuelles d'objectifs et de progrès avec les associations subventionnées par la commune pour 3 ans.

Conformément à la loi Economie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, le terme de subvention nouvellement défini comprend une partie d'aide en numéraire, la valorisation des locaux, matériels et aides diverses de la Commune.

Il convient donc pour l'exercice budgétaire 2020 de définir le montant de la partie en numéraire allouée aux associations. Il a été vérifié que chaque association a bien enregistré sa demande par le dépôt d'un dossier de demande de subvention, dûment complété.

La partie en numéraire fera l'objet d'un versement financier, autorisé et précisé par la convention pluriannuelle d'objectifs et de progrès, prenant en compte les obligations du décret n° 2001-4965 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Les crédits proposés sont inscrits au Budget Primitif 2020.

Vu le tableau joint en annexe,

Pour le compte 0 23 – Information communication (subvention à Radio-Oloron), MM. Raymond VILLALBA et Patrick NAVARRO ne participent ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 324 – Patrimoine :
(subvention à Terres de Mémoire(s) et de Luttés), M. Raymond VILLALBA ne participe ni à la délibération ni au vote.
(subvention à Trait d'Union), M. Raymond VILLALBA ne participe ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 40 – Sports (subvention au HBCO), Mme Carine NAVARRO ne participe ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 421 – Centre de Loisirs (subvention au Centre Social Là-Haüt), M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Mme Anne SAOUTER, Mme Anne BARBET ne participent ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 510 – Santé (subvention à Comité Santé Offre de soins de proximité du Haut-Béarn et de la Soule), M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Chantal LECOMTE ne participent ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 520 – Interventions sociales (subvention au MRAP), Mme Sabine SALLE ne participe ni à la délibération ni au vote.

Pour le compte 833 – Préservation du milieu naturel (subvention à l'Association des Communes Forestières), MM. Nicolas MALEIG et Frédéric LOUSTAU ne participent ni à la délibération ni au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **ATTRIBUE** aux différentes associations les subventions telles qu'exposées en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juillet 2020.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 05/08/2020

Le Maire,


Bernard UTHURRY



Envoyé en préfecture le 05/08/2020

Reçu en préfecture le 05/08/2020

Affiché le



ID : 064-216404228-20200729-DEL_29_07_20_28-DE